



**M E T P A R K**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

07 JUIN 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 29 mai 2024 (convocation du 15 mai 2024)**

Aujourd'hui vingt neuf mai deux mille vingt quatre à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2024/03/04P**

**MARCHE N° 2024SE012 : ENTRETIEN DES PARKINGS ET DES  
LOCAUX DE METPARK : ATTRIBUTION**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique

Le marché d'entretien des parkings et des locaux de la Régie a été confié à l'entreprise ELIOR le 05/07/2022 pour une durée de 24 mois reconductible une fois pour la même période. Les prestations réalisées par cette entreprise n'ont pas donné satisfaction et la Régie a décidé de ne pas reconduire le marché.

C'est pourquoi, une consultation passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été lancée afin de trouver un nouveau prestataire.

Ce marché est d'une durée de 24 mois reconductible une fois pour la même période et conclu à prix mixtes :

- une partie à prix global et forfaitaire
- une partie accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 40.000€ HT

A la date limite de dépôt fixée au 05/04/2024, 10 entreprises ont déposé une offre.

A l'issue de l'analyse, la commission d'appel d'offres réunie le 15/05/2024 a attribué le marché à l'entreprise SAMSIC II pour les montants suivants :

- montant global et forfaitaire : 2.893.652,08€ HT,
- montant maximum : 40.000€ HT.

**Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :**

- **signer le marché d'entretien des parkings et des locaux de la Régie METPARK attribué par la commission d'appel d'offres ainsi que tous les documents d'exécution, y compris les actes modificatifs inférieurs à 5%,**
- **inscrire les crédits budgétaires nécessaires à ce marché sur les budgets des exercices en cours pour les montants visés ci-dessus sur 48 mois.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 29 mai 2024

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT